

Réponse de Breizh Ressources (12 décembre 2024)

Questions sur le principal actionnaire de BZH Ressources, Aurania:

1) - j'ai essayé de retracer l'histoire d'Aurania ainsi que celle de son fondateur Keith Barron. Mais il me reste quelques questions:

À quelle date a été créée Aurania exactement et par qui (Keith Barron avait-il des partenaires)?

Aurania Resources a été fondée en 2007 par Keith Barron avec pour objectif initial de développer des projets d'exploration d'uranium. La société, alors nommée Urania, avait acquis Aurovallis, détentrice d'un permis de recherche aurifère, pour demander deux permis de recherche pour l'uranium en Suisse.

Après l'accident de Fukushima et la décision suisse de sortir du nucléaire, l'activité liée à l'uranium a été abandonnée. La société a ensuite changé de nom pour Aurania, en se concentrant sur des projets d'exploration d'or et de cuivre en Équateur.

Est-ce que c'est via Aurania que Keith Barron est parti à la conquête de la Fruta Del Norte en 2006 ?

Non

Si c'est avec Aurélian, qu'est devenue Aurélian et pourquoi Aurania a-t-elle été créée?

Aurélian a été créé par Keith Barron pour reprendre un permis d'exploration déjà existant sur le secteur de Fruta del norte. Aurélian a été vendu en 2008 à Kinross suite à la découverte du gisement.

2) quelle est la stratégie actuelle d'Aurania: met-elle l'accent sur ses recherches en Equateur avec le projet Lost Cities ?

Actuellement, les seuls permis détenus par Aurania concernent l'Équateur, où la société continue ses recherches géologiques et géophysiques pour identifier de nouvelles opportunités de ressources naturelles.

Qu'en est-il des concessions qu'elle possède au Pérou?

Aurania s'est séparé des permis d'exploration au Pérou.

Est-ce que les recherches en Bretagne sont complémentaires à celles menées en Amérique du Sud ou bien sont-elles prioritaires?

Il n'y a actuellement aucune recherche en Bretagne, puisqu'à ce jour aucun permis n'a été délivré par les autorités. En l'absence de ces autorisations, il n'existe pour l'heure ni projet stratégique ni orientation spécifique liés à l'exploration dans la région.

Dans ce dernier cas, que pensez-vous de l'analyse de ces chercheurs: " *les incertitudes géologiques ne permettent aux juniors d'estimer précisément les ressources que très tard, ce qui les oblige à réaliser un travail de conviction, reposant à la fois sur des éléments matériels et discursifs ... /... le travail réalisé par les juniors associe donc étroitement exploration géologique et communication adressée aux investisseurs* ».

Les sociétés juniors fonctionnent sur le même principe que les start-ups, par exemple dans la recherche médicale et le développement de vaccins : elles doivent simultanément attirer des investisseurs privés via l'émission d'actions et mener des travaux de recherche pour éventuellement déboucher sur des découvertes. Dans notre cas, il s'agit de réaliser l'inventaire d'un sous-sol dont nous ne disposons que d'indices ou d'études datant d'avant les années 1980. C'est là tout l'intérêt de notre mission : combiner des outils modernes et une exploration ciblée pour mettre en lumière un potentiel encore méconnu.

3) Est-ce que Keith Barron a bien prêté 3 millions de dollars canadiens à Aurania en 2023 à un taux d'intérêt de 2% qui va lui être remboursé sous forme d'actions?

Ce prêt a bien été réalisé. Pour répondre précisément sur les modalités de celui-ci, nous avons sollicité Aurania. Nous vous transmettrons les détails dès réception des informations par le siège.

Questions sur les 3 PERM déposés en Bretagne:

1) Est-ce que le minerai qui intéresse plus particulièrement BZH en Bretagne est l'or comme le laisserait supposer l'histoire d'Aurania et le « story telling » de Keith Barron qui parle de la pépite d'or laissée en dépôt à la banque de France au MNHN?

Les permis d'exploration visent une recherche polymétallique. L'or, bien qu'un indicateur clé de systèmes hydrothermaux pouvant contenir d'autres métaux, n'est pas la cible principale de Breizh Ressources. La société s'intéresse à l'ensemble des minerais de ces contextes, notamment en vue de soutenir des filières industrielles stratégiques (éolien, solaire, numérique, voiture électrique, etc.).

Le quartz aurifère découvert dans la zone de Kervignac constitue un indice géologique intéressant signalant la possibilité de la présence d'autres métaux associés à ces systèmes hydrothermaux.

Est-ce que les PERM ont été lancés dans la foulée de la découverte de cette pépite, le premier PERM Epona ayant été déposé alors que la constitution de BZH Ressources était encore en cours?

Non. La découverte de ce quartz aurifère est référencée depuis la fin du XIXe siècle. Nos équipes de géologues ont identifié depuis longtemps l'intérêt géologique du Massif Armoricain. Cependant, le manque de volonté politique et la faible prise de conscience de l'importance de relocaliser l'approvisionnement en métaux stratégiques avaient jusqu'ici freiné toute initiative d'exploration.

2) Selon vos déclarations, BZH Ressources a peu de chances de trouver des minerais intéressants pour être exploités. Pourquoi autant d'investissements sont-ils réalisés dans ce cas? Effectivement, seuls 1 à 5 % des projets d'exploration aboutissent à l'ouverture d'une mine, et le processus prend au minimum 10 à 15 ans. C'est un investissement en temps et en argent, mais c'est le propre de nos métiers d'exploration. En multipliant les projets de recherche dans des zones à fort potentiel, nous augmentons nos chances de succès. Une découverte majeure peut non seulement rentabiliser ces investissements, mais aussi jouer un rôle clé pour répondre aux besoins stratégiques de l'industrie nationale.

3) Il semble que la communication autour des PERM ait été très discrète: les collectivités locales n'en ont été averties que lors du lancement de la consultation publique et l'existence du PERM Epona a été découverte via l'association Eaux et Rivières dans un Journal Officiel de janvier 2024. Pourquoi une telle discrétion?

La procédure et la communication autour des demandes de permis relèvent de l'État, et le calendrier est défini par les autorités, notamment la Préfecture. Cependant, dès la publication officielle, Breizh Ressources a engagé un important travail de dialogue et d'information. Nous avons proactivement sollicité et rencontré une cinquantaine d'élus locaux concernés, en plus des démarches de communication réglementaires.

Ces rencontres incluaient les maires, des conseils municipaux et des représentants des collectivités territoriales, pour leur présenter nos projets et répondre à leurs questions. Cette démarche a été menée individuellement, en groupes, et dans le cadre de réunions organisées par la Préfecture, bien que nos projets soient encore à un stade préliminaire et n'aient pas commencé. Nous avons également envoyé des courriers explicatifs et des documents de présentation à tous les élus concernés, leur offrant la possibilité de relayer l'information auprès de leurs administrés. En parallèle, nous avons proposé des échanges aux présidents des Communautés de communes et des départements, ainsi qu'à plusieurs associations de la région (dont Eaux et Rivières, qui n'a pas souhaité donner suite à notre proposition) pour répondre à leurs interrogations et renforcer le dialogue. Pour une petite start-up comme Breizh Ressources, c'est un investissement de temps considérable, mais essentiel à notre méthode : concevoir nos projets dans un esprit de transparence et de collaboration avec toutes les parties prenantes. Un site web dédié (<https://www.breizh-ressources.bzh/>) a également été mis en place pour informer les citoyens souhaitant en savoir plus.

4) Est-il exact que le ministère de l'économie vous a demandé de compléter votre dossier afin d'obtenir l'aval de l'autorité environnementale? Et qu'une nouvelle consultation publique va être lancée? Dans ce cas, votre demande risque-t-elle d'être décalée à courant 2025?

Effectivement, la décision du Conseil d'Etat du 12 juillet 2024 oblige désormais toute demande d'obtenir un avis de l'autorité environnementale. Une nouvelle

étape qui va dicter le prochain calendrier décisionnel qui est entre les mains des autorités.

5) Est-ce bien vous, Jean Paul Pallier et votre collègue Stéphane Ansermet qui représentez BZH Ressources en France?

Jan-Pol Pallier, géologue breton et Vice-Président exploration d'Aurania, dirigera la phase de recherche de Breizh Ressources si les permis sont obtenus. Stefan Ansermet, minéralogiste et cofondateur d'Aurovallis, a joué un rôle clé dans la phase d'étude préalable au dépôt des permis. Si les permis sont accordés, nous constituerons une équipe composée de géologues locaux et d'une équipe opérationnelle dédiée. En l'absence de permis, l'équipe reste limitée au géologue responsable de la demande.

6) est-ce vrai que vous avez affirmé à Jean Baranger, membre de l'association La Feuille que « si nous ne pouvons pas faire nos recherches ici, nous les ferons ailleurs »

Comme expliqué précédemment, une société d'exploration junior doit multiplier les projets pour augmenter ses chances de succès. Si les permis en France ne sont pas accordés, Breizh Ressources cessera ses activités, et Aurania explorera des opportunités dans d'autres pays. Cependant, nous espérons pouvoir mener ces recherches en France.

Il est temps de valoriser le potentiel de nos sous-sols dans un cadre légal et environnemental parmi les plus stricts au monde. Pourquoi toujours aller chercher toujours plus loin alors que nous pourrions étudier les ressources locales, ne serait-ce que pour comprendre ce que nous laissons aux générations futures ?

7) allez vous bénéficier du fond de 500 millions mis en place par le gouvernement Macron pour soutenir le secteur minier?

Non